

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Génération Selfie* »

de la Caisse d'Épargne Nord France Europe

* selfie : autoportrait

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Nord France Europe, Banque Coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital social de 497 663 460 euros, RCS LILLE METROPOLE 383 089 752, dont le siège social est situé 135 Pont de Flandres, 59777 EURALILLE, organise du 18 mai au 31 juillet 2015 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat appelé « **GENERATION SELFIE** ».

ARTICLE 2 - ELIGIBILITÉ

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, âgée de 15 à 25 ans inclus, disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique et d'un compte personnel sur le site Facebook valides. (Les personnes incapables mineures ou majeures doivent recueillir l'autorisation écrite de leur représentant légal).

ARTICLE 3 - PARTICIPATION SANS OBLIGATION D'ACHAT

La participation au Jeu-Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le nombre de participations par jour et par adresse électronique est illimité.

ARTICLE 4 – MECANISME DU JEU-CONCOURS

La participation au Jeu est ouverte du 18/05/2015 à 9h00 au 31/07/2015 minuit (la date et l'heure des connexions des participants telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Caisse d'Épargne Nord France Europe feront foi). Le jeu-concours se déroule exclusivement sur Internet, via la page Facebook Caisse d'Épargne Nord France Europe (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès). Pour déposer sa candidature et participer au jeu, il suffit :

- de scanner le QR-code qui se trouve sur les affiches ou se connecter sur la page Facebook Caisse d'Épargne Nord France Europe ;
- de remplir le formulaire de participation et d'accepter expressément le présent règlement dans son intégralité ;
- d'envoyer sa photo « selfie » via la page de chargement de l'application.
- De télécharger sur la page Facebook Caisse d'Épargne Nord France Europe une photo de type selfie dont le candidat détient les droits ; le candidat est seul responsable de tous droits relatifs aux images qu'il présente. A ce titre, le participant garantit la Société Organisatrice contre tout recours ou revendication que pourraient exercer des tiers vis-à-vis de la photo communiquée.
- d'obtenir un minimum de 5 « LIKES » sur sa photo partagée sur la page Facebook Caisse d'Épargne Nord France Europe. Il ne sera accepté qu'un seul vote par internaute.

Les participants s'engagent à publier correctement et de bonne foi tous les éléments nécessaires à l'inscription, en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son adresse e-mail. Il est formellement

interdit aux participants de participer à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou plusieurs comptes Facebook et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers et/ou le compte Facebook d'un tiers pendant toute la durée du jeu. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou de plusieurs comptes Facebook, et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers et/ou du compte Facebook d'un tiers, cette (ou ces) participation(s) ont) automatiquement annulée(s).

L'Organisateur se réserve le droit de retirer les photos qui lui sembleraient :

- contraires à l'ordre public, à caractère nuisible, menaçantes pour la vie privée d'autrui, incitant à la discrimination, à la violence ou à la haine ;
- à caractère raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ou révisionniste, à caractère diffamatoire ou dénigrant...
- à caractère pornographique et violent ;
- susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre hommes et femmes, de la protection des enfants et des adolescents, ainsi qu'au respect de la vie privée ;
- dévoilant des coordonnées personnelles (téléphone, adresse, e-mail...) ;
- contenant des propos incompréhensibles (langage SMS, mots incomplets) ou sans rapport avec le sujet (prospéction, commerciale, etc...).
-

ainsi que les photos en contradiction avec l'image de la Caisse d'Épargne Nord France Europe, les règles de déontologie en vigueur sur Internet ainsi que les lois, règlements et autres textes applicables en France.

Le retrait d'une photo entraîne l'annulation de la participation au jeu-concours. Toute inscription sur le site Internet présentant une anomalie ou déposée après le 31 juillet 2015 à minuit sera déclarée nulle.

Chaque participant peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par Facebook, ou la signaler à la Société Organisatrice directement en alertant l'administrateur de la page Facebook Caisse d'Épargne Nord France Europe.

Les participants au présent jeu-concours ont conscience que la Page Facebook Caisse d'Épargne Nord France Europe est un espace de discussion public. A ce titre, les contributions peuvent être consultées par tous les autres utilisateurs de cette page Facebook, à l'insu des auteurs de ces contributions, ainsi que par tout utilisateur de Facebook.

De même, les participants sont parfaitement informés que les contributions publiées par eux peuvent être référencées sur un moteur de recherche, et donc, susceptibles d'être consultées par un public extérieur au site internet Facebook.

La Caisse d'Épargne Nord France Europe se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou tentatives de fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus, de manière manuelle ou informatique, et notamment dans le cadre de programmes d'échange de votes.

Le candidat ou son représentant légal, en participant au jeu-concours, devra accepter et confirmer expressément son accord pour utiliser son image à des fins publicitaires dans les trente (30) jours suivants sa désignation de gagnant et accepter que sa photo et son prénom / pseudo soient utilisés sur tous supports d'information ou publicitaires par la Caisse d'Épargne Nord France Europe.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, en se connectant sur le site via un navigateur Internet standard (notamment Internet Explorer). La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La participation au jeu-concours n'entraîne aucune forme de rémunération ou indemnisation y compris pour les gagnants.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Chaque lundi jusqu'au 31 juillet 2015, les gagnants seront les participants qui auront recueilli le plus de « LIKES » sur la photo qu'ils auront déposée sur la page Facebook de la Caisse d'Epargne.

Les périodes de participation :

1ère période de participation : du lundi 18/05 9h00 jusqu'au lundi 25/05 minuit

- 1 caméra Go Pro
- 8 casques

2ème période : du mardi 26/05 00:00 au dimanche 31/05 minuit

- 1 caméra
- 6 casques

3ème période : du lundi 1/06 00:00 au dimanche 7/06 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

4ème période : du lundi 8/06 00:00 au dimanche 14/06 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

5ème période : du lundi 15/06 00:00 au dimanche 21/06 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

6ème période : du lundi 22/06 00:00 au dimanche 28/06 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

7ème période : du lundi 29/06 00:00 au dimanche 05/07 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

8ème période : du lundi 06/07 00:00 au dimanche 12/07 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

9ème période : du lundi 13/07 00:00 au dimanche 19/07 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

10ème période : du lundi 20/07 00:00 au dimanche 26/07 minuit

- 1 caméra
- 7 casques

11ème période : du lundi 27/07 00:00 au vendredi 31/07 minuit

- 1 caméra
- 5 casques

Le gagnant hebdomadaire de la caméra Go Pro Héro3+ Silver d'une valeur unitaire de 319,99 € TTC sera celui qui a obtenu le plus de « Likes » et les suivants (entre 5, 6, 7 ou 8 selon les semaines) , un casque beats Monochromatic, d'une valeur unitaire de 99,90 € TTC (prix publics constatés au 30 avril 2015).

Total de 11 semaines de jeux :

75 casques Beats® monochromatic d'une valeur unitaire de 99,90 € TTC
et **11 Go Pro** héro3+ Silver d'une valeur unitaire de 319,99 € TTC

La liste des gagnants sera disponible auprès de la CENFE, Direction de la Conformité, 135 Pont de Flandres, 59777 EURALILLE.

Les gagnants recevront la confirmation de leur nomination par email. L'email de réception est l'adresse électronique indiquée par le participant lors de son inscription. Aucun message ne sera adressé aux perdants. En cas d'égalité sur le nombre de like, sera retenu le 1^{er} des 2 selfie déposés, les jour et heure de dépôt faisant foi.

Chaque personne ayant gagné ne pourra plus se voir attribuée un second lot.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET RÉSERVES

L'Organisateur ne saurait encourir aucune responsabilité en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce concours, notamment en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée à ce titre.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-Concours ou de la détermination du gagnant. A cet égard, sont formellement interdites, les participations envoyées en nombre au moyen d'applications informatiques.

Ce Jeu-Concours n'est ni parrainé ni géré par Facebook. Dès lors, la participation à ce jeu ne saurait, pour quelque raison que ce soit et de quelque manière que ce soit, engager la responsabilité de Facebook.

L'Organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site Internet www.caisse-epargne.fr ou via l'interface Facebook de la Caisse d'Epargne Nord France Europe. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Internet www.caisse-epargne.fr ou à l'interface Facebook de la Caisse d'Epargne Nord France Europe ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;
- toute intervention malveillante ;
- la liaison téléphonique ;
- matériels ou logiciels ;
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu-Concours.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT-CONSULTATION

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site www.caisse-epargne.fr et sur la page Facebook Caisse d'Epargne Nord France Europe (coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès).

Ce règlement a été déposé en l'étude de : SCP WARLOP MILLOIS SPATARI, 6 rue Faidherbe, BP 10335, 59336 TOURCOING CEDEX

Il est également disponible sur le site lien pendant la durée du Jeu-Concours.

Une copie du présent règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Vous pouvez adresser vos demandes concernant le règlement et la confidentialité de vos données, en écrivant à : Jeu-Concours Génération Selfie Caisse d'Epargne Nord France Europe, Service Marketing, 135 Pont de Flandre, 59777 EURALILLE

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE / DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent casting. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement. La Société Organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la Société Organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de la société organisatrice et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par la Société Organisatrice, par les entreprises du Groupe Caisse d'Epargne ou par ses partenaires commerciaux. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice qui a recueilli ces informations. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données ne pourront participer au présent Jeu-Concours. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004.

ARTICLE 9 : LOI-DIFFEREND-COMPETENCE

La participation à ce Jeu-Concours implique de la part du participant l'acceptation pleine, entière et sans réserves du règlement. Le règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Caisse d'Epargne Nord France Europe dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture du Jeu-Concours soit le 31/08/2015 à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne Nord France Europe, Jeu-Concours « Génération Selfie », Service Marketing, 135 Pont de Flandre, 59777 Euralille (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur). En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, la version déposée auprès de l'huissier prévaudra dans tous les cas. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contradiction avec le règlement. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du règlement.

En cas d'échec de résolution à l'amiable, toute difficulté d'application ou d'interprétation des présentes sera souverainement tranchée par le tribunal du ressort où se situe le siège social de la Société Organisatrice.

oooOoo